|  |
| --- |
| **Publié le : 2012-04-06** |

|  |
| --- |
| SERVICE PUBLIC DE WALLONIE |

**23 MARS 2012. - Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la désignation des représentants du Gouvernement wallon au Conseil consultatif pour l'occupation des travailleurs étrangers visé à l'article 19 de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers**

Le Gouvernement wallon,  
Vu la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers;  
Vu l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers;  
Vu l'arrêté royal du 16 avril 1992 portant réorganisation du Conseil consultatif de la main-d'oeuvre étrangère;  
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, plus précisément l'article 11;  
Sur la proposition du Ministre de l'Emploi;  
Après délibération,  
Arrête :   
Article 1er. Sont nommés membres du Conseil consultatif pour l'occupation des travailleurs étrangers en qualité de représentants du Gouvernement wallon :   
- M. Stéphane Thirifay en tant que membre effectif;  
- M. Eric Moens en tant que membre suppléant.  
Art. 2. Le présent arrêté produit ses effets le 20 février 2012.  
Namur, le 23 mars 2012.  
Le Ministre-Président,  
R. DEMOTTE  
Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,  
A. ANTOINE